

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication d'Yves Lichtenberger
(séance du lundi 6 avril 2009)

Gérald Antoine : Permettez-vous au collaborateur d'Edgar Faure que je fus en 1968-69 de se demander si vous n'êtes pas un peu trop sévère à l'égard de la Loi d'orientation de novembre 1968 ? - A bien des égards elle entendait préfigurer ce que vous avez mis en œuvre à Marnes-la-vallée. J'oserai vous recommander de lire la déclaration faite le 24 juillet 1968 à l'Assemblée nationale par Edgar Faure : c'est une sorte d'Exposé des motifs très explicite de la loi. Son premier objectif était d'en finir avec un système hérité de Napoléon 1er et que la III^e République -comme vous l'avez fort bien dit - n'a guère en fait modifié. Edgar Faure voulait doter la France de véritables Universités, définies comme des « établissements publics à caractère scientifique et culturel » Elles devaient se composer d'ensembles d'« Unités d'enseignement, de recherche » groupées autour d'une « dominante ». Hélas ! la Loi, après le départ de son auteur, a connu nombre de vicissitudes et d'altérations. - Dois-je le rappeler : rien dans le texte de 1968 ne s'opposait à l'ouverture, au sein des nouvelles Universités, d'Écoles d'ingénieurs. Celles-ci se sont multipliées depuis lors.

La seule véritable différence entre votre conception des Universités et celle d'Edgar Faure concerne leur finalité. Le législateur de 1968 excluait toutes vocations professionnelles : les universités devaient être, selon lui, des lieux de formation scientifique et culturelle à portée générale. Vous-même, tout à l'inverse, leur accordez une vocation d'ordre pragmatique et professionnel. Là est la question essentielle qui reste posée.

*
* *

Jean-Robert Pitte : Souhaiter la fin des facultés pseudo-universités est une bonne chose, mais le problème se situe désormais ailleurs. On a appris récemment que 68% des lycéens d'Île-de-France en Terminale émettaient comme premier vœu d'aller en formation sélective, c'est-à-dire en classe préparatoire, BTS et IUT. Or, il n'y a là de la place, au mieux, que pour la moitié d'entre eux. On s'apprête donc à décevoir la moitié de ces étudiants qui vont se sentir "relégués" en université. Tout cela est naturellement peu exaltant pour les universités.

Je vois aujourd'hui mieux l'intérêt des PRES. Mais se pose le problème de la taille critique. On s'achemine, je le crains, vers la constitution d'universités de 50 à 100 000 étudiants. Or, les exemples d'universités de cette taille que nous trouvons dans le reste du monde – Madrid, Rome Sapienza, Mexico... – sont désastreux. En revanche, les universités qui sont au sommet du classement de Shanghai – Cambridge, Oxford, Harvard, Princeton... – ont de 15 à 20 000 étudiants. Les PRES français, souvent misérabilistes en termes de moyens, me semblent constituer une fausse solution à l'échec dramatique de l'Université française.

En ce qui concerne la LRU, j'en vois les vertus, mais aussi les défauts. Il est assurément très intéressant d'élire un président sur un projet, mais que dire de ces nouveaux présidents comme ceux de Tours, de Bordeaux 3, de Montpellier 3, de

Paris-Sorbonne qui ont été élus sur des programmes de refus de la LRU, de refus de l'autonomie, de refus du budget global, de refus de l'avancement au mérite, etc. ?

*
* *

Georges-Henri Soutou : À l'enseignement et à la recherche, il faut désormais ajouter la formation professionnelle, comme vous l'avez fort bien montré. Nos étudiants aujourd'hui n'accepteraient pas que l'on néglige cet élément important de l'enseignement universitaire. Mais un système tel que la LRU tente de le mettre en place ne peut fonctionner que si l'ensemble des personnels et des étudiants comprennent qu'il implique la responsabilité. En effet, tout attendre du budget de l'État pour financer un système acceptant les étudiants sans sélection n'est viable qu'à court terme. Dans tous les systèmes universitaires des grands pays occidentaux, liberté et responsabilité vont ensemble. L'Allemagne en fournit un parfait exemple. Là-bas ont été mis en place, il y a déjà plusieurs années, toutes les réformes que nous essayons d'instaurer en France, y compris les PRES ou leur équivalent, y compris l'évaluation externe, fort rigoureuse outre Rhin. Le système allemand fonctionne car les étudiants aussi bien que les enseignants ont intérêt à ce que leurs universités se développent, chacune avec sa spécificité, dans une saine concurrence.

*
* *

Bernard Bourgeois : L'idée de l'université que vous avez exposée en l'opposant à la fragmentation en facultés exprime la conscience que l'université, avec ceux qui y travaillaient, a eue d'elle-même. Les professeurs et les étudiants ont eu autrefois l'idée que l'université était faite pour elle-même, en tant qu'elle était l'expression et la réalisation du savoir en son unité ou de l'esprit en sa communauté. Cette idée a animé un grand nombre de penseurs français lors de la fondation ou de la refondation de l'Université française. Victor Cousin, qui fut membre de cette académie dès ses débuts, défendait l'idée qu'il devait y avoir peu d'universités, mais qu'elles devaient être immenses, constituant un milieu bouillonnant propre à favoriser la créativité. Cette idée ne s'est jamais réalisée puisqu'on a assisté, au contraire, à la fragmentation en facultés. Et il se pourrait qu'elle soit aujourd'hui encore moins réalisable qu'elle l'a jamais été. À notre époque, qui est celle de la spécialisation croissante du savoir, la grande université est-elle possible ? Comment pourrait-on réaliser aujourd'hui une unification des savoirs au sein d'une vaste université ? Les futures grandes universités françaises me semblent courir le risque de n'être jamais que de simples cadres formels.

*
* *

Pierre Bauchet : J'ai donné des cours sur les transports durant deux ans avant ma retraite à l'Université de Marne-la-Vallée dont j'ai conservé le meilleur souvenir. La collaboration avec l'École des Ponts a donné à cette université une

certaine avance sur d'autres qui peinaient à mettre en place des DESS et plus largement à s'ouvrir à des perspectives professionnelles, à recruter des étudiants venant des milieux professionnels, à financer les cours et à organiser les stages.

En vous remerciant de ce que Marne-la Vallée m'a apporté. Je me permettrai deux remarques.

La complémentarité de l'Université et des milieux professionnels a mis plusieurs décennies à mûrir. Parmi des initiatives prises par d'autres, comme directeur des sciences humaines au CNRS, j'avais, dès 1968, encouragé par Mrs Iacquinot, Curien et Grégory, signé des accords avec les Universités de Dijon, Grenoble et Aix en Provence, pour le développement d'unités mixtes de recherche en matière d'éducation, de transport, d'énergie, avec financement et personnel commun au CNRS et à ces Universités, d'où sont nés des centres de recherche et des DESS.

La seconde remarque est relative à l'avenir de ce développement dans le contexte incertain que connaît l'Université française. Pour poursuivre les progrès réalisés dans la direction que vous avez justement indiqué, il faudrait que les réformes de structure touchant la composition des conseils d'Université et l'autorité des présidents, ne soient pas édulcorées, à peine esquissées.

*
* *

Jacques de Larosière : Peut-on, selon votre propre expression, « décentraliser la réussite » au niveau des présidents d'université tant que l'administration centrale continuera à décider des moyens et de leur utilisation dans le détail ?

Pensez-vous que les réformes que vous avez indiquées peuvent être réalisées dans un système sans sélection à l'entrée des universités ?

*
* *

Jean-Claude Casanova : Ma première question porte sur le PRES, plus particulièrement sur son hétérogénéité. Il comprend en effet des éléments relativement récents – des universités nées il y a un quart de siècle – et des éléments qui ont un passé très ancien – l'École des Ponts et Chaussées qui date du milieu du XVIII^e siècle et l'École vétérinaire qui est aussi très ancienne. Peut-on imaginer que l'École des Ponts et Chaussées se défasse de ses habitudes ? Qu'elle recrute ses professeurs dans un ensemble plus vaste qu'elle-même ?

Ma deuxième question concerne le président. Les présidents de la nouvelle loi sont élus par un conseil qui comprend quatre catégories : les professeurs, les maîtres de conférences, les étudiants et les personnels techniques. Les étudiants et les personnels techniques constituent une particularité que nous partageons avec l'Amérique latine... Les quatre représentants étudiants sont élus sur une base politique ; l'Unef est une organisation pour partie subventionnée et pour partie manipulée qui représente le vivier de formations politiques qui ont été, à certains moments, le parti communiste, à d'autres des éléments trotskystes, et aujourd'hui le parti socialiste. Il s'agit là d'une simple constatation sociologique. Les professeurs et les maîtres de conférence sont au nombre de 6 chacun ; ils sont élus étrangement au

scrutin de liste avec prime majoritaire. Le président est donc élu par cet ensemble de 20 personnes et choisit les personnalités extérieures.

Est-on sûr que ce système donne au président et au conseil une légitimité intellectuelle, scientifique et morale suffisante par rapport à leurs homologues étrangers ? Ce système n'est-il pas, en fin de compte, le moyen par lequel a été obtenu que les syndicats étudiants ne manifestent pas contre une réforme qui fait semblant de conférer une autonomie aux universités ?

Ma troisième question concerne les comités de recrutement. On se rapproche là davantage des standards internationaux, à condition toutefois que le pouvoir de nomination de ces comités, c'est-à-dire les organismes dirigeants de l'université, présentent les garanties scientifiques, intellectuelles et morales que j'évoquais à l'instant.

Ma quatrième question concerne le problème de la formation générale et des formations spécialisées. L'Université de la III^e République a existé et, dans ce bref instant qui va de 1890 à 1950, elle a assez bien fonctionné. On comprend, lorsqu'on étudie cette période que la fin de l'enseignement secondaire français fait partie de l'université. Le bachelier de la classe de mathématiques élémentaires a une compétence mathématique supérieure à un élève d'Oxford ou de Cambridge ou à un élève en mathématiques d'une grande université américaine. Un bon élève de philosophie sait plus de philosophie qu'un élève du meilleur *College* américain ou anglais. La formation universitaire française reposait jadis sur l'excellence du haut du lycée – qui certes concernait peu de gens. Dans le nouveau système qui se met en place aujourd'hui, comment allez-vous résoudre le problème de la formation générale ? Qui va organiser la formation générale qui ne se fait plus dans les lycées ?

Ma cinquième question porte sur votre diagnostic. Je ne sais si vous êtes optimiste ou pessimiste. Personnellement je formulerai ce que j'appelle « la loi de dégénérescence des organismes centralisés ». Cette loi repose sur une idée simple : un organisme centralisé qui s'inflige une croissance est condamné à la dégénérescence parce que le centre devient impuissant et la périphérie incapable. La magistrature en fera demain l'expérience et l'université le subit depuis 30 ans. Quel est votre diagnostic réel sur le devenir des universités ?

*
* *

Réponses :

J'ai certes beaucoup de chance d'être à Marne-la-Vallée, mais je récusé d'emblée l'idée que ce que nous avons construit là serait atypique. Je me sens atypique par rapport à la plupart des universités parisiennes *intra muros*, mais je ne sens pas du tout ma différence par rapport à la plupart des universités de province. Marne-la-Vallée est une université de province, dans laquelle une grande attention est portée aux étudiants de premier cycle et dans laquelle nous avons réuni toutes les ressources disponibles pour ne pas être cantonné dans le rôle d'un simple collège de banlieue et pour pouvoir faire aussi de la recherche au plus haut niveau. La difficulté de l'exercice nous a incité à nous inscrire dans un processus d'apprentissage, avec ce qu'il comporte de caractère pionnier, d'essais et erreurs, et non pas dans un processus d'exécution programmée. C'est notre principale richesse.

La LRU est un processus d'apprentissage à grande échelle, il comporte sans doute des ratés. L'élection du président sur projet ne fonctionne certes pas toujours au mieux, encore que l'on puisse aussi considérer comme projet des formes de

résistance. Votre collègue Jean-Robert Pitte ne s'est-il pas heurté à un autre projet lorsqu'il a voulu se représenter, en l'occurrence à une capacité de s'appuyer sur la notoriété de son établissement, de tirer bénéfice de ces lauriers pour utiliser au mieux le pouvoir de nuisance que cela représentait face au ministère ?

Je constate néanmoins d'une façon générale que les présidents qui se sont battus sur des projets explicites ont été élus plus largement que les autres. Quand au collègue électoral, il convient de noter que le poids des étudiants et celui des administratifs tend à devenir moins lourd et, par conséquent, celui des enseignants à jouer un rôle plus déterminant.

Je reconnais volontiers que la loi de 1968 a ouvert une porte, mais la voie de l'expérimentation a été rapidement refermée. Le mouvement actuel se déroulerait de façon totalement différente si le ministère en promulguant la loi LRU avait dit : je constitue la responsabilité des présidents, le décret de 1984 est abrogé et ils ont la charge d'élaborer des règles locales et après bilan de nous proposer un cadre national concerté. En attendant nous allons constituer un comité de surveillance pour éviter les exagérations.

C'est aujourd'hui très clairement au nom de la finalité professionnelle que nous sont demandé à la fois un enseignement technique de qualité et une réelle formation de culture générale. Les entreprises n'ont pas besoin de diplôme pour faire de la formation pointue, elles ont besoin d'élargir leurs recrutements avec des esprits moins formatés que ce que leur propose la moyenne des écoles. Lorsqu'on parle de formation professionnelle, il ne s'agit nullement d'une soumission des universités au Medef. Il apparaît au contraire que les entreprises ont besoin de nous pour que nous donnions à des étudiants une culture générale qui leur permettra d'être innovant et de contribuer à l'évolution de leur entreprise.

Pour ce qui est de la sélection, je rappellerai que j'ai toujours dit qu'une des fiertés de l'université – et non pas un handicap – est d'accueillir l'ensemble des bacheliers. Le problème n'est donc pas là. Il est dans le fait que nous sommes obligés de les accueillir tous les yeux bandés, comme s'ils avaient tous les mêmes compétences et sans pouvoir mettre des exigences dans certaines filières. Cela change, et cela a du reste commencé il y a un certain temps avec les IUT. Lorsque nous pourrons librement créer des filières sélectives, il y aura aussi bien des filières d'excellence, où la licence s'obtiendra en deux ans et demi avec six mois de cursus à l'étranger, que des filières adaptées aux bacheliers moins préparés où la licence s'obtiendra en quatre ans.

J'en viens à la question de la taille critique. Lorsque nous avons créé le PRES Université Paris-Est, nous avons effectivement constitué un énorme ensemble de 45 000 étudiants. Mais ce faisant, nous n'avons pas augmenté le nombre des étudiants, ils étaient déjà 45 000 avant la constitution du PRES. Ce qui a changé, c'est qu'ils appartenaient à un espace cloisonné où régnaient en interne concurrence et opacité et que le PRES est un moyen d'aérer cet ensemble, de donner plus de visibilité et de possibilité de mobilité aux acteurs internes. Pour ce qui est de la taille critique au sens strict, ce qui importe ne concerne pas le nombre d'étudiants, mais plutôt celui des « enseignants-chercheurs publiants ». Sans un nombre suffisant, il n'est pas possible d'avoir une visibilité internationale attractive, il n'est pas possible non plus d'assurer une réussite durable à ses projets, on peut faire des coups et puis les voir s'évaporer quant ils ont réussi. Les universités mondiales de 15 à 20 000 étudiants dont il a été question ont un nombre d'enseignants-chercheurs bien plus grand que la plupart des universités à 100 000 étudiants.

Quant au devenir de ces grands ensembles, il dépendra bien sûr de leur capacité d'apprentissage, de leur capacité à décliner leurs objectifs et pour cela à

organiser le dialogue interne en redéfinissant les marges d'autonomie de chaque niveau, et puis il dépendra surtout de la capacité du ministère à soutenir les évolutions, plutôt qu'à conforter aveuglement les acquis.

*
* *